

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absente : 1

L'an deux mille dix

Le 18 mai

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, M. Beñat IRASTORZA, Mmes Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, M. Pierre TETEVUIDE, Mrs Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, Isabelle ECHEVERRIA, Annette ARAMBURU, Mrs Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET, Mrs Philippe ARAMENDI, Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA à M. TETEVUIDE

M. LARRETCHÉ à M. GAVILAN

M. PICOT à Mme le Maire

Absente :

Mme CONNAN-GIACOMETTI

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Régie d'avances pour acquisition de titres de transport pour le déplacement des élus d'Urrugne**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 22 septembre 2008 relative au remboursement des frais occasionnés par les déplacements des membres du Conseil Municipal.

En ce qui concerne plus particulièrement les frais de transport ferroviaire ou aérien dont les réservations s'effectuent principalement par internet, Madame le Maire propose la création d'une régie d'avances pour l'acquisition de titres de transport pour les déplacements des élus d'Urrugne incluant le règlement par carte bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'une régie d'avances pour l'acquisition de titres de transport pour les déplacements des élus d'Urrugne incluant le règlement par carte bancaire.

*Votes pour : 28*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le